

ACTE DE VENTE

L'acheteur et le vendeur devraient chacun conserver une copie de ce document signée par les deux parties.
On peut en changer toutes et chacune des conditions et toute addition ou modification devrait être initialisée par les deux parties.

Date : _____ (La date de la vente est celle du contrat.)

Le vendeur atteste que l'animal (cocher) :

- de race pure (nommer la race _____); de race canadienne
- de qualité enregistrée ; de qualité non enregistrée
- et qui porte le nom de : _____
- est tatoué lisiblement : à droite ; à gauche ; sous la queue ; n'est pas tatoué
- et a des cornes ; ou a été écorné
- a un certificat de santé ou une attestation contre l'AEC (mettre en annexe le cas échéant);
- est en gestation (mettre en annexe le rapport du vétérinaire le cas échéant);
- autre(s) condition(s) : _____.

Les tatouages ont été lus : initiales du vendeur _____ initiales de l'acheteur _____.

Nom et adresse de l'acheteur _____
_____ Identification SCEC # _____

Nom et adresse du vendeur _____
_____ Identification SCEC # _____

Cet animal est vendu libre de toutes charges ou servitudes pour la somme de \$ _____ (prix total de la vente).

Le paiement du prix d'achat sera fait par chèque visé, traite bancaire, mandat, comptant, chèque en fiducie de notaire ou d'avocat. Un montant de _____ \$ est déposé en acompte et le solde de _____ \$ sera dû et exigible le _____ (date), ou des paiements mensuels de _____ \$ portant intérêt au taux de _____ % composé semestriellement seront effectués, le dernier paiement étant dû et exigible le _____ (date).

Date de prise de possession : _____ ou date de livraison : _____.

Frais de pension si date de livraison reportée : _____ \$/semaine.

La livraison à _____ (lieu) sera faite ou payée par : _____.

Autres conditions :

Signature de l'acheteur _____ Témoin : _____ Date : _____

Signature du vendeur _____ Témoin : _____ Date : _____

